nos produits et la possibilité de les exporter, tout en consolidant ainsi la prospérité, la stabilité de nos établissemens manufacturiers.

» Ne croyez cependant pas, monsieur, que dans le concours patriotique où nous avons l'honneur de vous appeler, la perfection seule doive tenir le rang exclusif; soyez persuadé que le mérite industriel s'applique à tous les produits indistinctement, sous le rapport de leurs qualités générales et spéciales, ainsi que sous celui de la modicité de leurs prix.

» Vous serez convaincu, aussi bien que nous, monsieur, que c'est à la province dans laquelle l'exposition a lieu, qu'incombe le devoir de lui donner tout l'éclat dont elle est susceptible; et, dans cette pensée, nous osons nous flatter que vous y contribuerez de tous vos moyens, pour prouver ainsi que si déjà, à deux époques mémorables pour l'industrie manufacturière de notre pays, la Belgique avait reconquis sous Guillaume ce que la fausse politique de Philippe II lui avait fait perdre, nous sommes aujourd'hui les rivaux d'industrie des peuples chez lesquels la nôtre fut jadis transplantée.

Les président et membres de la chambre de commerce et des fabriques, de Bruxelles, P.-J. VAN DER ELST.
Le Secrétaire, LAMQUET.

Les élections aux états-provinciaux ont eu lieu, dans tout le royaume, le 1er de ce mois. Dans quelques localités, s'il faut en croire les journaux, l'intervention du pouvoir n'a pas été sans quelque influence sur le choix des mandataires provinciaux du peuple. Ce reproche, s'il est fondé, sera discuté là où des faits qui semblent assez bien prouvés y ont donné sujet; nous n'en parlons que pour nous hâter de dire que, dans le Grand-Duché, non-seulement le gouvernement a abandonné à l'esprit public, au libre mouvement de l'opinion, le soin d'élire les membres des états, mais que les progrès de cet esprit vivifiant, de cette opinion publique sur laquelle repose l'espoir d'une amélioration croissante de notre situation politique et administrative, se sont manifestés par les résultats mêmes des élections. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les noms sortis de l'urne des suffrages, dans tous les ordres C'est une puissante garantie pour le pays; nul doute que dans les premiers jours du mois prochain, l'opération qui portera deux membres aux états-généraux sera également raisonnée et terminée de manière à assurer convenablement le maintien de nos droits et le redressement *de nos griefs*, devant les états-généraux. Deux membres sont à réélire cette année. L'un a payé, dans toutes les circonstances importantes, un honorable tribut d'indépendance, de verte franchise et de patriotisme; l'autre n'a pas su s'affranchir entièrement de l'influence d'un pouvoir supérieur. Le premier, on ne saurait en douter, recevra sa récompense dans la continuation de son mandat. En sera-t-il de même du second? Ici se présente une question dont la solution se rattache à l'élection de l'année dernière. Nous en toucherons quelque chose quand il sera tems; quant à présent, nous nous contentons de faire remarquer que, dans les conversations privées (avant-coureur nécessaire de la discussion du mérite des candidats sur le champ même de l'élection), l'opinion désigne celui qui a été remplacé en 1828; elle se fonde sur des antécédens honorables que tout le monde connaît, et elle fait valoir hautement des droits *qu'un instant de sommeil* n'a pu effacer devant le sentiment inné de justice qui caractérise les Luxembourgeois.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.

5 JUIN.

La salle était moins garnie de spectateurs que dimanche. Les dîners, les soirées particulières avaient retenu ailleurs beaucoup d'amateurs du théâtre, et d'ailleurs la curiosité n'était pas excitée par l'appât d'une œuvre de haute littérature dramatique. Le *Dépit amoureux* a passé tout doucement à la faveur de deux vaudevilles charmans dont Molière n'a été que l'humble introducteur. C'est beaucoup d'honneur pour MM. Scribe et consors; ils en ont l'obligation un peu aux acteurs qui, partout comme chez nous, négligent la première pièce, et un peu au public qui trouve plus facilement dans les conceptions temporaires les endroits où il faut rire. *M. Jovial*, le plus gai des huissiers, a été joué de verve par *Verne*. Cet acteur, à des dehors avantageux, joint une entente parfaite de la scène et un naturel précieux et bien rare. S'il veut étudier, s'exercer à moins brusquer son débit, à donner plus de corps à sa voix dont les inflexions sont parfois un peu aigres, il parviendra à d'honorables succès et même à de hautes destinées. *St.-Edme* jouera mieux le personnage de *St.-Léon* quand il sera plus sûr de sa mémoire. Il chante agréablement. Mais nous serions injustes, si nous ne rendions témoignage de la manière brillante et gaie dont il a rempli le rôle de *Soufflé* dans *le Secrétaire et le Cuisinier*. Dans cette pièce, il était sûr de sa mémoire, de son chant, de son débit; le rire et les applaudissemens unanimes lui ont plus d'une fois prouvé le plaisir qu'on ressentait. Il est acteur d'un très-bon ton. C'est dans des genres différens qu'il faut voir un comédien pour juger de la portée de son talent; à cet égard, *St.-Edme* a justifié nos espérances; nous l'engageons néanmoins à soigner beaucoup sa prononciation; la netteté de l'organe est une qualité essentielle; c'est au théâtre que l'on doit pouvoir en trouver des modèles. *Léon* a bien joué le rôle de l'intendant. Cet acteur a du naturel; il se grime parfaitement. Quant aux dames, elles ont fait acte de zèle. Mme *St.-Edme* est très-jolie; elle a beaucoup de grâce et de décence dans toutes ses attitudes. Pourquoi sa voix est-elle un peu dure? Si elle peut combattre ce défaut, qui nuit à sa prononciation d'ailleurs assez nette, elle aura pour elle tous les suffrages.

Les entr'actes sont trop longs et le spectacle finit trop tard. C'est un point sur lequel le directeur fera bien de veiller, pour ses intérêts et pour l'agrément du public.

Lundi prochain, *la Pie voleuse*, mélodrame, *la Cloison*, comédie, et *les Entrepreneurs*, vaudeville. La première de ces pièces sera ornée de décors nouveaux, et s'il est vrai, comme on le dit, que la direction se soit mise en dépense pour environner ce spectacle de tous les accessoires qu'il exige, il est juste de désirer que le public s'empresse de s'assurer jusqu'à quel point l'on a porté les efforts tentés pour lui plaire.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 29 mai, Lucie-Marie-Marguerite-Aline Gangler; le 30, Barbe et Marie Becker (jumelles), Guillaume-Joseph Vlatten, Pierre Müller et Nicolas Meyer; le 31, Pierre-Charles Fischer, Agnès-Barbe Schou et Louis-Paul Servais; le 1er juin, Guillaume Glauss, Pierre-Joseph Esser et Jean-Baptiste Frisinger; le 2, Marguerite Schwalb.

Mariages : Le 1er juin, Paul Dubich, maçon, et Marie-Barbe Demangel.

Décès : Le 29 mai, François Bœsé, commissionnaire, âgé de 67 ans; le 31, Jean-François Tandel, relieur, âgé de 23 ans, célibataire; le 1er juin, Marie Nennig, âgée de 8 ans; le 2, Marie Becker, âgée de 5 jours; le 4, Barbe Becker, âgée de 6 jours.

☞ **Les personnes qui ont des annonces à insérer sont priées de les écrire sur papier timbré, ainsi que cela est prescrit par la loi du 31 mai 1824.**

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ORDONNANCE

Relative à une demande en concession de Manganèse, faite par la Société du Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 1829.

La députation des états du Grand-Duché de Luxembourg,

Vu la demande en concession dont la teneur suit :

« La société du Luxembourg ayant reconnu, par les recherches qu'elle » a fait exécuter, qu'il existe divers gîtes de manganèse dans les environs » et sur le territoire de la commune de Bihain, grand-duché de Luxem» bourg, a l'honneur de demander à vos nobles et très-honorables sei» gneuries la concession des mines de manganèse situées dans cette com» mune, sur une étendue d'environ huit mille bonniers, limitée comme » suit :

» A l'ouest, en partant de l'angle nord-est de la maison *Crépin*, à » Bihain, cotée A sur le plan, par une ligne droite dirigée sur une croix » de bois dite Croix-de-Régné, cotée B, et située à l'intersection du » chemin de Bihain à Régné et de Samrée à Hebrouval; de là par la » limite séparative des sections de Régné et de Hebrouval, jusqu'à sa » rencontre avec celle de Liége, au chemin de Bihain à Lierneux, point » coté C; de ce point par cette dernière limite jusqu'au point C';

» Au nord, par la même limite jusqu'à son intersection avec l'axe du » chemin de Langlir à Salm, par la Comté, au point coté D;

» A l'est, par l'axe de ce dernier chemin jusqu'à son intersection avec » celui du chemin d'Ottré à Cierreux, au point E;

» Au sud, par deux lignes droites se dirigeant, l'une du point E sur » le pont de pierre jeté sur le ruisseau Saint-Martin, au chemin venant » d'Ottré, et coté F sur le plan, l'autre partant de ce dernier point F » et se dirigeant sur la maison Crépin, point de départ.

» J'ai l'honneur d'adresser ci-joint, à vos seigneuries, le plan en triple » expédition de la surface de la concession demandée.

» L'indemnité annuelle à régler en faveur des propriétaires de la sur» face, d'après les articles 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810, me semble » pouvoir être de *cinq cents par bonnier*, la société du Luxembourg » offre de la payer sur ce pied.

» Bruxelles, le 31 mai 1829. *L'Administrateur dirigeant*,
» Signé Ch. MOREL. »

Vu le plan produit en triple expédition;

Vu la loi du 21 avril 1810 et l'arrêté royal du 18 septembre 1818;

ORDONNE :

Art. 1er. La demande qui précède sera, à la diligence des autorités